

/JD
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 86-53 du 19 Février 1986

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique, de
l'intérim du Camarade Edouard ZODEHOUGAN,
Ministre Délégué auprès du Président de
la République, Chargé de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de l'Administra-
tion Territoriale pour compter du 17
Février 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T :

Article 1er. Pour compter du 17 Février au 3 Mars 1986, le Camarade André ATCHADE, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale pendant la période de congé administratif du Camarade Edouard ZODEHOUGAN.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 19 Février 1986

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MISPAT-
MSP 6 AUTRES MINISTRES 13 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE CHANC. 3 UNE-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-